

Publié le 30 septembre 2024

Aperçu de l'insécurité alimentaire aiguë

L'analyse du Cadre Intégré de la Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) conduite par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) de concert avec ses partenaires techniques et financiers, montre une nette augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire par rapport à la dernière analyse d'août 2023 (48% de la population en Phase 3 et plus de l'IPC contre 44% pour l'analyse d'août 2023). L'escalade de la violence des groupes armés dans certaines zones, limite l'approvisionnement des régions en denrées alimentaires de base, augmentant les coûts des transports et perturbant les moyens d'existence des ménages. Outre le pouvoir d'achat des ménages qui s'érode de nouveau sur les périodes d'analyse, leur accès physique aux denrées de base est également difficile dans certaines zones.

Ainsi, la période courante allant d'août 2024 à février 2025, montre une situation très alarmante : si 48% de la population analysée apparaît en Phase 3 (Crise) de l'IPC ou plus, près de 6 000 personnes, se trouvant dans les sites des déplacés, sont classifiées en situation de Catastrophe (Phase 5 de l'IPC) et 39 000 en insécurité alimentaire d'urgence (Phase 4 de l'IPC). Par ailleurs, 18% de la population totale analysée (environ 2 millions de personnes) est identifiée en situation d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) et 30% (environ 3,4 millions de personnes) en Crise (Phase 3 de l'IPC). Les groupes les plus touchés sont les agriculteurs qui en dépit des résultats plus ou moins satisfaisants du printemps ne peuvent pas écouler leur production, les personnes perdant leur emploi, les ménages dépendants du petit commerce de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince et les « madan sara ». Pour toutes ces personnes, une action urgente est nécessaire pour combler les déficits de consommation alimentaire et réduire le recours aux mécanismes d'adaptation néfastes. Sur cette période (août 2024 – février 2025), parmi les 35 zones analysées, 15 sont classifiées en situation d'insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC), plus particulièrement : l'Artibonite HT03, Bas Plateau, Grand'Anse (HT07 et HT08), Nippes HT01, Nord-Ouest (HT01 et HT02), Ouest HT01, du Sud HT01, du Sud' Est HT07, des quartiers Très Pauvres (TP) / Pauvres (P) de Cité Soleil, Croix des Bouquets, Delmas et Port-au-Prince ainsi que des sites de déplacés de la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPAP).

Sur la période projetée, mars à juin 2025, pour laquelle l'assistance alimentaire humanitaire n'atteint pas le seuil de couverture de 25% de la population et des besoins, le pourcentage de personnes susceptible d'être en insécurité alimentaire d'Urgence (Phase 4 de l'IPC) est de 17% de la population analysée, soit un peu moins de 2 millions de personnes, et 32% (soit environ 3,5 millions de personnes) pourraient se trouver en Crise (Phase 3 de l'IPC). En somme, 49% la population analysée aurait besoin d'une action urgente durant cette période.

Facteurs déterminants

Violence des gangs: L'activité des gangs perturbe la distribution des denrées alimentaires en bloquant des routes clés et en limitant l'accès aux marchés, ce qui rend difficile l'obtention de biens essentiels pour la population.

Accès limité aux aliments: Difficultés d'écoulement de la production locale.

Chocs économiques: Le pays connaît une nouvelle année de croissance négative en 2024 en raison de la situation sécuritaire tendue, entraînant une forte inflation et une hausse des prix des denrées alimentaires.

Chocs antérieurs: Effets résiduels des chocs antérieurs.

Partenaires de l'analyse IPC:

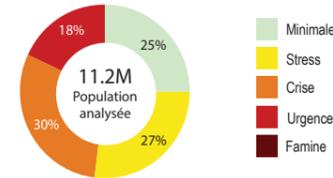
CNSA, OBSERVATOIRES DEPARTEMENTAUX DE LA CNSA, MCFDF, MARNDR, DINEPA, PNCS, PAM, SAVE THE CHILDREN, FAO, OVDDHMO, MDE, ICKL, IHSI, ESUN, CARE, WHH, HI, MEF, MSPP/UCPNANu, CONCERN WORLDWIDE, AAH, FSS/HAÏTI, AVSI, GOAL, FAMV, AMBASSADE DE France, FewNet.

Situation d'insécurité alimentaire aiguë actuelle | août 2024 - février 2025



Environ 5,41 millions de personnes en Haïti connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (IPC Phase 3 ou plus) entre août 2024 et février 2025

48% de la population analysée connaît une insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase 3 de l'IPC ou plus)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20% de la population)



Symboles de la carte
Classification des zones d'installation urbaines
Classification des zones d'installation de PDI/autres

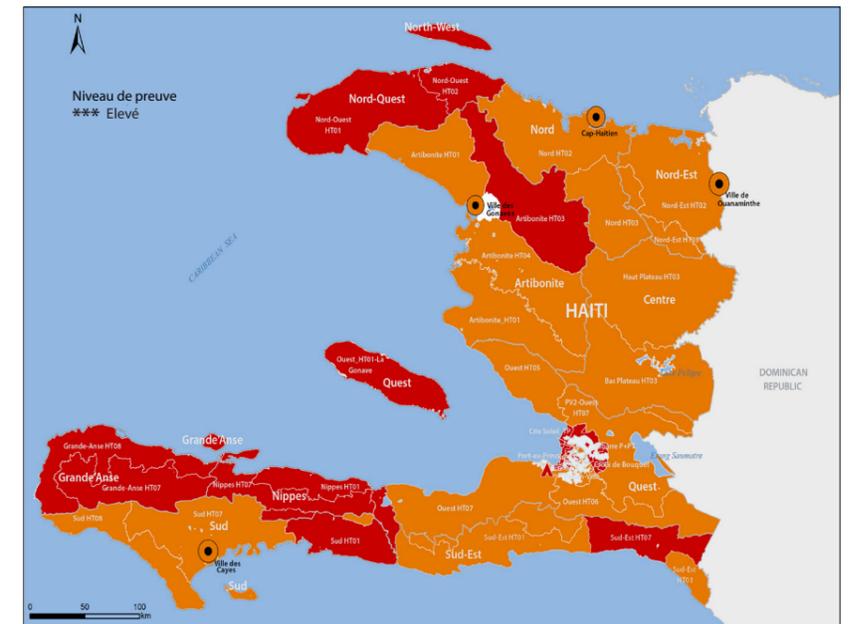
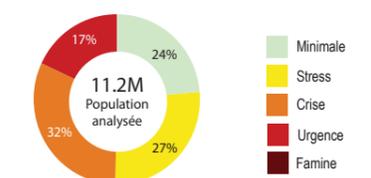
La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)
Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Situation d'insécurité alimentaire aiguë projetée | mars - juin 2025



Environ 5,54 millions de personnes en Haïti connaîtraient des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (IPC Phase 3 ou plus) entre mars et juin 2025.

49% de la population analysée connaîtra probablement une insécurité alimentaire aiguë élevée (Phase 3 de l'IPC ou plus)



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20% de la population)



Symboles de la carte
Classification des zones d'installation urbaines
Classification des zones d'installation de PDI/autres

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire
(pris en compte dans la classification des phases)
Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

Actions recommandées

Interventions d'urgence
Compte tenu de la gravité de l'insécurité alimentaire en Phase 4 de l'IPC, avec des personnes en phase de Catastrophe, des actions urgentes sont nécessaires pour soutenir les ménages les plus pauvres et prévenir l'adoption de stratégies néfastes.

Extension des programmes de protection sociale existants
Mobiliser les partenaires pour la mise en place d'un programme de protection sociale, avec la mise en place d'un registre unifié qui servira de base aux interventions conjointes et multisectorielles d'une manière durable.

Soutien aux moyens de subsistance
Les chocs récurrents (sécheresse, cyclones, hausse des prix, déplacements internes et insécurité) entraînent une érosion des moyens de subsistance. Une action urgente est nécessaire pour permettre aux populations de reconstruire leurs moyens de subsistance et leurs actifs de production.

Articulation entre urgence et développement
Mieux aligner les interventions d'urgence et de développement, étant donné la forte influence des facteurs structurels sur l'insécurité alimentaire aiguë des ménages.